

Pensions

● (1640)

[Traduction]

J'aimerais citer un passage d'un discours prononcé par un porte-parole de l'industrie privée, le président de la Crown Life Insurance Company of Canada. C'est un discours fort intéressant et j'ai trouvé certains passages fascinants. Dans ce discours, prononcé le 18 janvier, M. R. C. Dowsett disait ceci :

L'inflation après la retraite est une possibilité inquiétante pour tous ceux qui ont un revenu fixe. Jusqu'ici, les employeurs du secteur privé ont hésité à instaurer des mécanismes d'indexation automatique pour augmenter les prestations de pension en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation parce qu'il est impossible de savoir dans quelle mesure cela pourrait réduire les bénéfices futurs de l'entreprise.

Ces dernières années, un grand nombre d'employeurs ont accordé à l'occasion et de leur propre chef des hausses spéciales du montant des pensions pour compenser, du moins en partie, la poussée inflationniste si les bénéfices réalisés par la compagnie le permettaient.

Par ailleurs, les employés à la retraite, tout en étant reconnaissants envers leur ancien employeur pour ces hausses accordées à titre gratuit, ne se sentent pas très rassurés pour l'avenir puisque l'employeur peut ne pas vouloir être aussi généreux plus tard.

M. Dowsett disait ensuite :

... le taux de rendement de l'actif des régimes de pension tient compte d'une majoration en fonction de l'inflation. Les intérêts produits par l'actif des régimes de pension ces dernières années comprennent une telle majoration.

Qu'est-il arrivé aux gains que cette majoration représente par rapport à l'actif des régimes de pension? Ils ont servi à compenser le coût des améliorations au régime, c'est-à-dire à hausser le taux de base des pensions pour les employés de longue date. Ils ont été utilisés pour augmenter le taux de base des pensions pour les employés qui prennent une retraite anticipée.

Ils n'ont pas servi à augmenter les prestations payables après la retraite en fonction de l'érosion inflationniste...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelle honte.

M. Francis: C'est vraiment honteux, surtout quand on voit les gains réalisés par la Crown Life Insurance Company of Canada et qui ont été publiés dans le numéro de samedi du *Globe and Mail*. D'après la compagnie, elle a réalisé des gains de \$1.32 l'action pendant l'année se terminant en 1977. Mais d'après le département des assurances, ces chiffres ne sont pas exacts. Le département a établi une nouvelle base pour les déclarations de gains. D'après la nouvelle formule, la compagnie aurait réalisé des gains de \$6.22 l'action en 1977. Par ailleurs, pour l'année se terminant le 31 décembre 1978, elle déclare avoir réalisé des gains de \$13.33 l'action.

Dans le cas de cette société, on voit bien ce qui s'est passé. Ce n'est pas une société mutuelle. Les fonds investis ont rapporté beaucoup plus que les actuaires ne l'avaient prévu. Mais les intérêts excédentaires n'ont pas servi à grossir la prestation des retraités de cette société...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A qui appartient l'argent.

M. Francis: A qui appartient l'argent. Je me demande si M. Colin Brown aurait des questions à poser à la Société d'assurance Crown Life. Je me demande s'il serait prêt à leur dire ceci: «Trouvez un moyen de verser à vos retraités les intérêts supplémentaires que procure votre investissement.» C'est tout ce que fait le gouvernement. Il déclare que des intérêts accrus sur cet investissement gigantesque de 10 milliards de dollars serviront à indexer les pensions.

C'est un principe de droit fondamental: il faut rester les mains nettes. Ceux qui viennent me dire que c'est vouer le pays

[M. Francis.]

à la faillite que d'indexer les pensions des retraités selon le coût de la vie, alors qu'eux-mêmes empochent des sommes considérables, ceux-là ne peuvent avoir la conscience tranquille.

Des voix: Bravo!

M. Francis: J'écouterai avec beaucoup d'intérêt le porte-parole de l'opposition officielle. Je sais que le leader de l'opposition à la Chambre qui est un homme très occupé et très humain, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) est au courant de cette question et se montre sympathisant à la cause des fonctionnaires à la retraite. Je sais qu'il en est de même pour la représentante d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott). Je pense que les habitants de la région ont le droit de savoir ce qu'en pense également le député d'Ottawa-Centre (M. de Cotret). Avant d'être élu à la Chambre, il était directeur général d'un organisme qui a dénoncé l'indexation des pensions. Cet organisme c'était le Conference Board. Il a dit que l'indexation conduirait le Canada à la faillite; et il a souscrit à la thèse de M. Colin Brown. Au moment des élections complémentaires, le même député d'Ottawa-Centre a changé son fusil d'épaule. A une tribune téléphonique, il a déclaré qu'il approuvait l'indexation. J'invite le député d'Ottawa-Centre à venir nous dire à quelle enseigne il loge.

Des voix: Bravo!

M. Francis: Je sais que les électeurs de sa circonscription tiennent à être fixés sur ses opinions. Croit-il, comme M. Colin Brown, que la caisse de retraite ne repose pas sur des bases actuarielles solides, qu'elle ne contient pas suffisamment d'argent, que nous ne pouvons pas nous permettre de payer l'indexation, que nous devons l'abolir? Qui sont les porte-parole de l'opposition officielle? Quelle est leur opinion?

J'ai écouté le député de Hamilton-Ouest, jeudi soir dernier, sans vraiment arriver à savoir quelle était la position de son parti. D'une part, il dénonce Colin Brown, et de l'autre, il déclare ne pas savoir ce qu'il en est. A l'entendre, il n'y a pas eu suffisamment d'études. Il n'y a pas eu suffisamment de rapports actuariels. Les députés ont le droit de savoir quelle est sa position. L'opposition officielle est-elle d'accord pour indexer la pension de retraite des fonctionnaires en fusionnant ces comptes, plus ou moins comme le suggère le bill à l'étude? A-t-elle une autre méthode à suggérer? Est-elle prête à dire aux retraités de ce secteur que le Canada a, effectivement, les moyens de payer, de façon continue, la somme voulue pour leur permettre de conserver leur pouvoir d'achat durant leur retraite?

Nous estimons qu'en cas d'inflation, les pensions de retraite doivent suivre la hausse du coût de la vie. Quand on sait qu'il existe une caisse de retraite de l'importance de celle de la Fonction publique, et que l'argent est investi au taux d'intérêt courant, on peut largement se permettre d'indexer les pensions.

Des voix: Bravo!

M. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur de prendre la parole ici aujourd'hui au sujet d'un des projets gouvernementaux les plus délicats et les moins bien compris, les modifications au régime de retraite de la Fonction publique.

J'ai parlé, à dessein, au pluriel, des modifications au régime de retraite de la Fonction publique car, en tant qu'actuaire, je crois, comme le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), qu'en